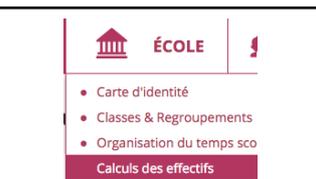


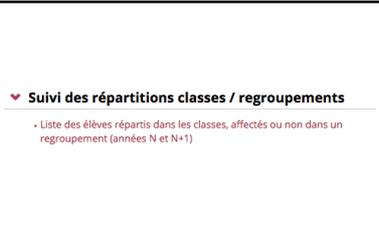
## Opérations à mener dans ONDE au fil de l'année scolaire

—> Ce document contient (dans la colonne action du directeur) des liens vers des tutoriels en vidéo réalisés par un ERUN de Besançon (Merci à lui).

Année scolaire N (année courante)		
Dès la rentrée scolaire		
Actions du directeur	Observations	C'est où ?
<p><a href="#">Admission définitive</a> des nouveaux élèves après constat de leur présence effective dans l'école</p>	<p>Cet enregistrement déclenche la procédure de vérification ou d'attribution de l'INE (Identifiant national de l'élève).</p>	
<p><a href="#">Mise à jour de la carte d'identité de l'école</a> : Nom du directeur, signature.</p>	<p>La mise à jour est nécessaire car le nom du directeur apparaît sur les certificats de radiation et de scolarité.</p>	
<p><a href="#">Répartition</a> : vérification de la répartition des élèves dans les classes (la répartition est faisable dès que les décisions de passage sont prononcées)</p>	<p>Seuls les élèves répartis ayant un INE sont comptabilisés dans le constat des effectifs : il est donc important de vérifier leur répartition.</p>	
<p><b>Vérification du retour de l'INE</b></p>	<p>Si les élèves n'ont pas d'INE attribué ou vérifié, ils ne pourront pas être comptabilisés dans le constat des effectifs.</p>	
<p>Réalisation du <a href="#">constat d'effectifs</a> à la demande du DASEN</p>	<p>Tous les élèves admis définitifs, répartis et ayant eu un retour d'INE sont comptabilisés.</p>	

Année scolaire N (année courante)		
Tout au long de l'année		
Actions du directeur	Observations	C'est où ?
<a href="#">Admission définitive</a> des élèves nouvellement arrivés	Tout élève <u>constaté présent</u> dans l'école doit faire l'objet d'une admission définitive qui déclenche la procédure de vérification ou d'attribution de l'INE.	
<a href="#">Radiation</a> des élèves qui partent	La radiation de l'élève dans l'école de départ est indispensable pour permettre son admission définitive dans une autre école.	
<b>Répartition</b> des élèves nouvellement arrivés	Tout nouvel élève doit être réparti dans une classe pour figurer sur les listes et les documents, et être comptabilisé dans les effectifs des élèves de l'école.	
<b>Mise à jour de la scolarité des élèves</b>	La scolarité de l'élève peut être mise à jour dès que l'élève est admis définitivement.	
<a href="#">Edition de listes</a>	Tout au long de l'année le directeur peut éditer des listes.	
<a href="#">Suivi des effectifs</a> à l'initiative du directeur ou à la demande de l'IEN ou du DASEN	Tout au long de l'année, le directeur, l'IEN ou le DASEN peuvent procéder à des calculs d'effectifs.	

Année scolaire N (année courante)		
Pour préparer la rentrée suivante		
Actions du directeur	Observations	C'est où ?
Enregistrement des <a href="#">passages de niveau</a>	Seuls les élèves admis définitivement ayant un INE, peuvent faire l'objet d'un passage de niveau.  Les élèves sans passage de niveau seront <u>automatiquement radiés</u> lors du traitement de changement d'année.	

<p><a href="#">Création des classes</a></p>	<p>En vue de préparer la future année scolaire, le directeur doit créer les classes de l'année scolaire suivante.</p>	
<p><b>Admission acceptée</b> des élèves pour l'année scolaire suivante</p>	<p>En vue de préparer la future année scolaire, le directeur doit procéder à l'admission acceptée des élèves qui sont susceptibles d'être présents à la prochaine rentrée.</p>	
<p><a href="#">Répartition</a> des élèves pour l'année scolaire suivante</p>	<p>En vue de préparer la future année scolaire, le directeur doit répartir les élèves admis acceptés au titre de la rentrée scolaire suivante.</p>	
<p><a href="#">Cas des élèves quittant l'école</a> à la fin de l'année scolaire</p>	<p>Les élèves quittant l'école en fin d'année scolaire doivent faire l'objet d'un passage de niveau précisant <b>'quitte l'école'</b>. Ils seront <u>automatiquement</u> radiés par le traitement de changement d'année.</p>	
<p><b>Edition de la liste des élèves répartis</b> dans chaque classe pour le jour de la rentrée</p>	<p>Le directeur d'école peut éditer les listes de classes de la future rentrée scolaire.</p>	

## Changement d'année scolaire

La veille du jour de la rentrée scolaire des élèves, l'année scolaire courante (année N) s'achève. Dans la nuit qui précède le jour de la rentrée scolaire des élèves, un traitement automatique « **le changement d'année scolaire** » est effectué dans l'application.

Ce traitement automatique consiste à :

- **Transformer l'année scolaire en préparation N+1 en année scolaire courante.** Toutes les fonctionnalités au titre de l'année scolaire courante peuvent être utilisées.

- Historiser l'année scolaire courante N qui devient l'année scolaire précédente. Le cursus des élèves s'enrichit d'une nouvelle année.

